

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 25 NOVEMBRE 2025

Date de convocation du Conseil : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 04 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, M. VIZADES, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, M. BONET, Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : Mme CHAMARD (procuration à M. MERCADER), Mme COCCO (procuration à M. DJORKAEFF), M. DANIELIAN (procuration à M. ALLOIN), Mme RISPOLI (procuration à Mme ZARTARIAN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme ASTIER (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme PENARD), Mme ROUX-MOURADIAN, Mme CREDOZ (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. THERRAS, M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Subvention à diverses associations dans le cadre de la manifestation Décines à Vélo 2025

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1611-4,

VU la délibération n° 25.04.03.05 du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 relative au budget primitif 2025 de la Commune,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 20 novembre 2025,

CONSIDERANT que la manifestation Décines à Vélo s'est tenue le dimanche 05 octobre 2025,

CONSIDERANT que les associations décinoises ont souhaité soutenir la Commune dans le cadre de l'organisation du Décines à Vélo, afin d'apporter leur aide sur la gestion de la circulation aux carrefours et l'encadrement du peloton de cyclistes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'attendre que l'opération soit passée afin de répartir définitivement la subvention exceptionnelle allouée aux associations participantes, dont la répartition définitive est établie comme suit :

Association	Montant subvention €
APEL école Jeanne d'Arc	210
Mon Emmysphère	700
Amicale des anciens pompiers	420
Gym Volontaires Décines	110
Club pétanque	210
GPS Décines	640
Rugby ligue	210
Tae Kwon-do	1120
Révolutions Athlétics	490
ES Décines	420
CSD Gym	430
Handball Club	670
APEL Georges Brassens	210
Comité festif	70
Universcène	350
Léo Lagrange	250
APEL Prainet 1	70
Décifolk	110
Décines Dance Twirl	110
Club Bouliste	320
AS Flag Foot	630
Centre Social Dolto Montaberlet	140
Gangadjo	210
Un rêve entre les mains	70
TOTAL	8 170 €

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **VALIDER** la répartition de la subvention aux associations dans le cadre du Décines à Vélo 2025, comme présentée ci-dessus,
- **DIRE** que ces subventions sont imputées sur le Chapitre 67 – Subvention aux personnes de droit privé de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 62 – Cadre de vie,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur VIZADES à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CHAMARD (par procuration), M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET, Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. HEMERY, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ (par procuration), M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENTE	

.....

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.



En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.